

Les enjeux de la laïcité pour l'Europe

Il est courant de dire que la laïcité est une exception française et il est intéressant de voir dans un premier temps jusqu'où nous sommes différents ou semblables aux autres pays. Je sais qu'il y a quelques années vous aviez fait une étude comparative entre plusieurs pays européens, vous avez donc déjà abordé la question.

Je vous exposerai ensuite plusieurs points sur lesquels la laïcité peut être active et comment, dans une UE qui n'est pas laïque.

D'abord la définition de la laïcité sur laquelle je m'appuierai : la laïcité c'est la séparation des Églises et de l'État et la neutralité de l'État par rapport aux religions, convictions et croyances. Par Églises on entend bien sûr la structure organisationnelle des religions. Ce principe de laïcité, sous-tendait à l'origine des ambitions : assurer la liberté de conscience de tous, l'égalité des citoyens, croyants ou non, et permettre l'émancipation de tous par une instruction laïque à l'école afin que chacun soit capable de se déterminer par lui-même en toutes circonstances.

Ces ambitions restent aujourd'hui les enjeux de la laïcité. Avec nos concitoyens européens, si nous partageons le respect des droits fondamentaux (Convention Charte des droits fondamentaux), nous ne partageons pas la laïcité, sauf un peu avec les Belges, qui donnent de la « laïcité philosophique » le même contenu que nous, alors que dans ce pays la laïcité est considérée comme une conviction à l'égal des croyances et subventionnée par l'État à ce titre.

En préalable, il faut garder en mémoire une tendance sociologique générale : dans la population européenne et même mondiale, se dessine depuis plusieurs années un mouvement de prise de distance vis-à-vis des religions, sans que cela profite uniquement à l'athéisme. Il s'agit d'un détachement progressif des religions.

Une photographie instantanée de chaque pays montre des écarts importants (ex Pologne, 81% se disent religieux et France, c'est 37% : 63% se disent non religieux ou athées). Dans le même temps, on assiste à un durcissement des mouvements religieux conservateurs, qui par le bruit qu'ils font, parviennent à se faire passer pour plus nombreux qu'ils ne sont en réalité.

La séparation en Europe :

12 pays la citent dans leur constitution : La France (dans la loi de 1905 reconnue depuis peu comme principe constitutionnel par le CC), la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, le Portugal, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Croatie.

Mais cette inscription ne se concrétise pas comme nous l'imaginons, puisque l'Italie a un Concordat avec le Vatican et affiche des crucifix dans les écoles publiques, que l'Espagne a également des accords avec l'Église catholique, que la Hongrie finance plus de 27 cultes et déclare dans sa loi fondamentale que le fœtus est protégé dès le premier jour de son existence etc...La neutralité de l'État est plus ou moins respectée selon les pays.

A noter cependant la Suède qui a opéré la séparation de l'église et de l'État en 2000.

Au rayon des mauvaises surprises, on a la **Constitution Irlandaise** :

« Au nom de la Très Sainte Trinité, de laquelle découle toute autorité et à laquelle toutes les actions des hommes et des États doivent se conformer, comme notre but suprême...etc.

Nous, peuple de l'Irlande,

Reconnaissant humblement toutes nos obligations envers notre seigneur, Jésus Christ, qui a soutenu nos pères pendant des siècles d'épreuves, etc...

Art 6 1. *Tous les pouvoirs de gouvernement, législatif, exécutif et judiciaire, émanent, après Dieu, du peuple,...*

L'une des conséquences est que dans ce pays, l'IVG étant interdite, un hôpital a laissé mourir une jeune femme de septicémie en refusant de la soigner tant que le cœur de son bébé battait encore.

Ou la Constitution allemande : *« Conscient de sa responsabilité devant Dieu et devant les hommes (...) le peuple allemand s'est donné la présente Loi fondamentale »*. Il est vrai que la constitution allemande, dite loi fondamentale est un texte provisoire qui a été rédigé en 1949, presque sous la dictée des alliés, donc des américains, et n'a jamais fait l'objet d'un référendum...

Pourtant la sécularisation en Allemagne est manifeste. Dans la partie Est, le taux de ceux qui se déclarent sans religion ou athées atteint les 70%¹, alors qu'on n'est qu'à 12 % à l'ouest. Ce qui fait moyenne de 48 %. Autrement dit, c'est presque la moitié de la population dont le texte constitutionnel ne respecte pas la liberté de conscience. De plus, sous-traitance des services sociaux à l'Église (problème de distribution de contraceptifs). Depuis 2012, 400 000 Allemands auraient quitté l'église chrétienne selon les dernières informations.

Autriche : *« Au nom de Dieu tout puissant... »* Dans ce pays, c'est aussi 53 % d'athées ou de sans religion selon toujours le même sondage.

Un groupe de pays dispose d'une religion officielle, mais préserve la pluralité des croyances et des convictions dans le pays. C'est plus ou moins vrai dans la réalité :

- **Grèce** : la religion officielle est la religion orthodoxe. C'est l'Union européenne qui a contraint la Grèce à supprimer la mention de la religion sur les cartes nationales d'identité. Les papes sont rémunérés par l'État et l'enseignement religieux dans les écoles publiques est obligatoire. C'est à la fois la liberté de conscience des citoyens qui n'appartiennent pas à l'église orthodoxe qui est lésée, mais aussi l'égalité, l'existence de ces tribunaux confessionnels induisant une différence des droits.
- **Le Danemark**, avec l'Église luthérienne, religion officielle d'État, reste une démocratie où la liberté de conscience et l'égalité ne sont pas menacées. C'est sans doute parce que l'Église luthérienne n'a jamais eu de velléité de pouvoir. Le droit à l'avortement, ainsi que le mariage pour tous y sont reconnus. Mieux, le Danemark a été le premier pays du monde à autoriser les unions civiles entre couples homosexuels, en 1989 et le Parlement danois a adopté en juin

¹ Sondage Gallup international 2012

2014, à une large majorité, une loi permettant aux couples homosexuels de se marier à l'Église luthérienne d'État.

Les pays à majorité catholique

Dans ces pays, l'Église catholique combat plus ou moins ouvertement le principe de séparation. Les débats de société n'y sont pas sereins. Prenant systématiquement le parti de la droite conservatrice, les représentants de l'Église interviennent parfois très ouvertement dans le débat électoral. On peut citer la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie.

En France, on a pu en voir la violence des manifestations contre le mariage pour tous. (rappelons que celui-ci a été voté récemment sans aucune manifestation d'opposants en Grande Bretagne, ou il y a plus longtemps en Belgique).

En Espagne, après les grandes avancées sociales faites sous le gouvernement Zapatero, (l'autorisation de l'avortement et le mariage pour les homosexuels entre autres), l'Espagne connaît un mouvement de repli avec le gouvernement conservateur Rajoy... Soutenu par l'Église et même l'Opus Dei, le gouvernement Rajoy, a tenté de faire passer une loi restreignant les conditions dans lesquelles il sera possible de pratiquer des IVG. Devant la rébellion de la population, soutenue dans plusieurs autres pays européens, il a dû reculer, mais tout de même parvenu à abroger un bon nombre de lois sociales.

En Italie, la droite berlusconienne avançait main dans la main avec le Vatican, comme en avait témoigné la virulence du gouvernement dans son combat auprès de la Cour EDH, pour maintenir l'affichage des crucifix dans les écoles publiques (l'affaire Lautsi). Des constitutionnalistes italiens s'étaient battus en vain pour faire valoir leur séparation inscrite dans la Constitution.

Parmi les pays européens situés plus à l'est, **la Hongrie** est dans une phase de repli nationaliste xénophobe, avec la contestation des droits sexuels et reproductifs des femmes (campagne anti-IVG financée par des fonds européens), la présence des religions renforcée. Nombre d'écoles communales ont été confiées à l'Église pour cause de manque d'argent public, alors que dans le même temps le gouvernement décidait de financer plus de 27 cultes. La question droits et assez préoccupante, parce qu'elle montre l'impuissance de l'Europe à faire respecter les droits fondamentaux par les différents États. En dehors de la cour européenne des droits de l'homme, il ne semble pas exister aujourd'hui de moyens réellement contraignants de volonté politique de mettre en œuvre des moyens contraignants.

La liberté de conscience trop souvent oubliée

La liberté de conscience c'est le droit de chacun de penser ou de croire ce qu'il veut, de changer de croyances et de conviction comme il le décide.

Elle est garantie par la Convention européenne des droits de l'homme (art 18) : « toute personne a droit à **la liberté de pensée de conscience et de religion** ». L'ordre dans lequel ces droits sont énumérés n'est pas anodin et la liberté de conscience figure avant la liberté de religion parce qu'elle est plus large que la simple liberté de religion.

La liberté de conscience est établie en Europe, mais elle est insidieusement occultée par l'usage à peu près constant du terme « liberté de religion. En lieu et place de liberté de conscience. Dans la logique Anglo saxonne, on entend même souvent dire la liberté de conscience est incluse dans la liberté de religion, comme si l'état naturel de l'homme était d'avoir une religion et à l'intérieur des religions il est légitime qu'il ait la liberté de choix de sa croyance. Selon notre logique est celle de la Convention européenne des droits de l'homme, c'est l'inverse. **Parler de liberté religieuse, revient mécaniquement à oublier les libertés de tous ceux qui n'ont pas de religion** : athées, agnostiques, indifférents aux religions. C'est ainsi que le débat en France qui oppose laïcité à liberté de religion est un débat faussé puisqu'il ne tient pas compte de la majorité de la population. Ignorer cette majorité est d'autant plus facile qu'elle se signale par son silence ; elle ne demande ni subvention ni accommodement et on a tendance à lui assigner un rôle unique : celui d'accepter les manifestations des religions. Elle demande à bénéficier de quelques lieux de neutralité, elle se fait traiter de la garde, xénophobe, d'intolérante, d'islamophobe, de christianophobe...

Des laïques européens se laissent souvent entraîner dans cette dialectique de la défense de la liberté religieuse sans voir le piège.

En France, le guide de la laïcité édité par le ministre de l'intérieur Claude Guéant, s'intitulait : « laïcité et liberté religieuse ». Pourquoi ne l'avaient-ils pas appelé laïcité et liberté de conscience ? Je ne leur ferai pas l'injure de croire que c'était par ignorance.

Cette question de la liberté religieuse omniprésente dans les réunions européennes. Nous **laïques devons toujours parler de liberté de conscience sans se laisser enfermer dans la défense de la seule liberté religieuse.**

La liberté de conscience est absolue, la liberté des cultes l'est aussi... dans les lieux de culte. La liberté d'expression religieuse limitée dans des cas prévus par la loi (art. 10 conv. Européenne des DDH, ordre public, sécurité, santé...). Ex processions.

La liberté d'expression et le délit de blasphème

Régulièrement, à l'ONU, les pays de la Conférence islamique (OCI), tentent de faire reconnaître le blasphème comme un délit. Régulièrement, les pays européens font barrage et parviennent à faire signer un texte consensuel où finalement on ne cède rien. (ex reconnaissance qu'il faut respecter les prophètes de toutes les religions).

L'Union européenne comme le Conseil de l'Europe recommandent à leurs pays membres de mettre fin au délit de blasphème, car il rentre en conflit frontal avec la liberté d'expression, qui est un droit fondamental, réaffirmé aussi par l'UE (cf : « lignes directrices concernant la liberté de religion et de conviction », du 26/6/2013).

Nous mesurons aujourd'hui l'ampleur du combat à mener pour maintenir ce droit fondamental. Nous avons oublié ou plutôt, beaucoup ne voulaient pas voir ce qu'était le fanatisme, il s'est rappelé à nous violemment.

Aujourd'hui, le délit de blasphème n'existe pas en France... Enfin presque pas. L'Alsace et la Moselle, qui connaît un régime dérogatoire des cultes depuis un siècle, directement hérité du régime en vigueur en 1801 en France auquel s'ajoutent des lois de Bismarck issues du droit allemand dont certains articles n'ont même jamais été traduits en français. En particulier, l'article 166 dit : « *Celui qui cause un scandale en blasphémant publiquement contre Dieu par des propos outrageants (...), commet des actes injurieux et scandaleux, est puni d'un emprisonnement de trois ans au plus.* »

Les élus locaux refusaient jusque-là d'y toucher, prétextant qu'il était : « impossible de supprimer un seul article sans toucher au reste ». Il ne faut pas oublier qu'une plainte contre Charlie hebdo avait été déposée à Strasbourg par la Ligue de défense judiciaire des musulmans, présidée par l'ancien avocat Karim Achoui, radié du Barreau. Celui-ci expliquait son souhait que cette procédure permette de déboucher sur une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) visant à « *mettre l'État dans l'obligation de réformer la loi de 1905 pour prendre en compte l'islam* ».

Il serait temps de remédier à cet état de fait, d'autant que les représentants des cultes alsaciens s'y sont déclarés favorables.

En Europe, l'Irlande a rétabli le délit de blasphème en janvier 2010, celui-ci étant puni d'amende allant jusqu'à 25 000 €. Et des lois du même type subsistent en Allemagne, au Danemark, en Italie, en Espagne, à Malte, en Grèce.

L'égalité

Le principe de laïcité permet l'égalité de tous, car il interdit à l'État d'opérer la moindre distinction entre des citoyens ayant des convictions différentes ou d'établir une hiérarchie entre les croyances et convictions.

Droit fondamental très ancré dans la culture européenne. Ex de la Suède.

Chaque fois, l'extension de l'égalité (femmes, homosexuels,) rencontrent encore l'opposition farouche du Vatican, de la partie la plus conservatrice de la hiérarchie catholique et des mouvements conservateurs qui les suivent, mais aussi de certains pays comme Malte, la Lituanie, la Pologne, l'Italie...

Concernant l'égalité hommes-femmes, le 10 décembre 2013, était repoussé par le Parlement, le rapport Estrela visant à faire du droit à l'IVG, un droit européen. Il reste donc soumis à la décision de chaque pays, ce qui revient à permettre de l'interdire. (Irlande entre autres). Des milliers de lettres et de mails avaient été envoyés aux eurodéputés par des procédures d'envois automatiques pour faire nombre. On sait aujourd'hui qu'une erreur de traduction a probablement faussé le vote : alors que Mme Estrela demandait en portugais, que l'amendement qui invalidait son rapport soit repoussé, les traducteurs français et allemand traduisaient « appuyer l'amendement ». ! Il n'existe aucune procédure de contestation d'un vote, une fois que les résultats ont été proclamés par le président du Parlement.

Une perspective intéressante et toute récente, hier a été adoptée par 441 voix contre 205, au Parlement, le rapport Tarabella qui cherche à nouveau à faire reconnaître en Europe le droit des femmes à exercer leur propre autorité sur leur corps. Ce rapport demande qu'on en finisse avec les inégalités salariales responsables de la pauvreté des mères célibataires dont on sait également qu'elles sont une grande majorité à s'occuper de surcroît de parents très âgés.

Petit bémol cependant : une concession aux conservateurs : l'UE reconnaît la compétence des Etats en matière de droits sexuels et reproductifs même si elle peut tout de même les encourager à promouvoir ces droits. Etant donné que cela ne change rien à la situation actuelle, ce vote est donc très positif puisqu'il prend clairement position sur le sujet. Il était manifeste pendant les débats, que tous les conservateurs s'étaient déplacés pour dire ce qu'ils pensaient de ce rapport « idéologique ».

Ceci montre l'extrême difficulté d'avancer : pas à pas et chaque infime progrès est un succès de plus.

Enseignement du créationnisme

Confusion entre croyance et science. Des écoles enseignent le créationnisme en Roumanie, des conférences sur le sujet sont faites au Royaume-Uni.

Droit de mourir dans la dignité.

Ce débat est relancé en France. Seuls la Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas l'ont légalisé en Europe pour l'instant. La Belgique l'a étendu récemment aux enfants mineurs gravement malades. Tous les rapports de la commission d'éthique qui contrôlent les dossiers d'euthanasie font état de l'absence de dérives et du respect des procédures tels qu'elles sont définies par la loi. Il est toujours étonnant de voir l'acharnement des adversaires à prétendre le contraire.

On pourrait aussi citer **les recherches sur les cellules souches** dont les financements sont limités aux recherches qui n'entraînent pas la destruction de fœtus, respectant en cela les thèses du Vatican. Il est vrai que le GEE² a une composition très déséquilibrée qui peut expliquer cela.

On pourrait aussi aborder la **tentation multiculturaliste** de la reconnaissance de toutes les cultures minoritaires, à rebours de notre modèle unificateur (ce qui ne signifie aucunement que nous devons tous être identiques). Ce modèle très prisé dans les sociétés anglo saxonnes n'a pas plus fait la preuve de plus d'efficacité que le nôtre, mais continue d'avoir des défenseurs convaincus que ceux qui ne partagent par leur avis méritent des qualificatifs en « phobe » : xénophobe, islamophobe, christianophobe...

² Le GEE, a une composition déséquilibrée : trop de religieux, pas de scientifiques laïques. Sur les 15 membres, 2 sont prêtres, une appartient à l'ordre des vierges consacrées, 6 sont théologiens, 3 autres enseignent dans des universités catholiques. A l'arrivée, l'Union européenne parvient difficilement à financer les recherches sur les cellules souches. Les fonds qui leur sont attribués sont sans cesse remis en cause. Les députés, fort heureusement, ont su résister au lobbying religieux intense qui s'exerçait sur eux et voter le maintien des subventions européennes en novembre 2013.

Conclusion

Les enjeux de la laïcité en Europe, sont, comme en France des enjeux de liberté et d'égalité. Il faut les consolider quand ils existent, et les élargir lorsqu'ils sont insuffisants.

La laïcité française correspond à une organisation de la société telle que nous l'avons voulue en France et telle qu'elle a été générée par notre histoire et notre culture. Chaque pays possède sa propre histoire et sa propre culture, parfois même des cohabitations de cultures différentes. Il est naturel que les modes d'organisation que ces peuples choisissent en soient influencés.

Mais ce qui nous rapproche tous, ce sont ces droits fondamentaux et leur protection par nos États de droit. La réalité de chaque pays est infiniment complexe et les points précis sur lesquels nous devons être intransigeants c'est le respect de ces droits fondamentaux et non pas sur les moyens que chaque pays met en œuvre pour les respecter.

Le vote du rapport Tarabella demain sera une indication précieuse. S'il était voté cela voudrait dire que la nouvelle composition du Parlement ne compromet pas l'avancée des droits fondamentaux et qu'on peut espérer les voir progresser sous cette législature. Sinon, il nous faudra être vigilants pour éviter qu'ils ne soient directement menacés et attendre une autre configuration politique du Parlement pour les faire avancer. Nous avons, pour notre part, alerté tous les Eurodéputés français (sauf l'extrême droite). Nous examinerons les votes de chacun pour savoir sur qui on peut compter à l'avenir.

Enfin, pour finir sur une note optimiste, si on examine sur les dernières années la progression des avancées laïques par rapport aux autres, on constate qu'elles sont plus nombreuses que les reculades. Malgré l'âpreté du combat au quotidien, il apparaît que les tenants du pouvoir d'un dieu sur les êtres humains ne progressent pas. Seuls le délit de blasphème est réapparu dans la seule Irlande, la Hongrie opère un repli identitaire préoccupant, mais la séparation a été établie dans 2 pays : Suède et Norvège, le mariage pour tous progresse (France, Espagne, UK, Slovénie), la tentative d'interdiction de l'IVG en Espagne a échoué, le droit de choisir sa mort avance. La convergence de ces signes doit nous inciter à redoubler d'efforts pour avancer vers une société laïque.

Je vous remercie de votre attention.